

procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit septembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LACOMBE, Maire.

présents : Jean-Marie LACOMBE, Catherine GUILLET, Joël RUSSERY, Dominique GARCIA, Alain GREVET, Nicolas COMBY, Isabelle GAYRAUD, Christophe LACOMBE, Sylvie MOULY, Séverine PALAYRET, Adrian RIGAL, Franck ROBERT.

absents excusés : Émilie DOUZIECH, Éric LAURENS (a donné pouvoir à Alain GREVET), Anne NOYE (a donné pouvoir à Franck ROBERT).

ouverture de la séance et constatation du quorum

monsieur le maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

désignation du secrétaire de séance

Dominique GARCIA est nommé secrétaire de séance.

approbation du procès-verbal de la séance du 31.7.2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des délégations du conseil entre le 19.6.2025 et le 31.7.2025

monsieur le maire présente la liste des devis signés :

façon France impression bulletin municipal	2 112.00 €
SIA_12 deux ordinateurs pour la mairie	2 714.40 €
SETIN scie réversible table onglet	1 117.45 €

monsieur le maire donne la parole à Alain GREVET qui indique avoir signé :

- un permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation à Bruéjols

monsieur le maire présente l'ordre du jour.

délibération n° 2025-029 : demande d'aide financière pour la restauration de l'église de Panat

monsieur le maire indique que l'entreprise Molinié a été désignée pour faire les travaux de maçonnerie. Alain GREVET indique que la cagnotte de la fondation du patrimoine est de 35 000 €.

monsieur le maire présente la délibération.

monsieur le maire rappelle que des travaux de restauration doivent être effectués pour la maçonnerie à l'église de Panat.

après avoir précisé que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides financières, il propose le plan de financement suivant :

Dépense (€ HT)		Recettes (€)			
Travaux de maçonnerie					
Travaux (€ HT)	41 658.50	Etat (DETR)	8 331.70	A	20.00%
		Département	12 497.55		30.00%
		Autofinancement	20 829.25		50.00%
Total des dépenses	41 658.50	Total des recettes	41 658.50		100.00%

(A) Attribuée

après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autoriser monsieur le maire à solliciter des aides financières
- indiquer que les crédits nécessaires à cette dépense seront prévus au budget communal,
- autoriser monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette délibération.

fait et délibéré à Clairvaux les jour, mois et an susdits.

délibération n° 2025-030 : vente d'une parcelle route de Murat

monsieur le maire présente la délibération.

monsieur le maire propose de vendre la parcelle k 1043 pour une surface de 278 m2 pour un prix de 3,5 € le m2. les frais d'acquisition sont à la charge de monsieur Foulquier.

après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- vendre la parcelle k 1043 à monsieur Foulquier
- autoriser monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de cette délibération.

fait et délibéré à Clairvaux les jour, mois et an susdits.

la séance est levée à 20h54.

le secrétaire de séance



le maire



Jean-Marie LACOMBE